



Décision 2026 - 34

MARCHE N°2026M11 : MARCHE PUBLIC DE MAÎTRISE D'ŒUVRE – ETUDES DE DIAGNOSTIC – REFECTION ET ISOLATION DE LA TOITURE DE LA SALLE POLYVALENTE ROGER COUDERC –

Avenue du Pasteur Martin Luther King à Auchel

Le Maire,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le règlement portant organisation interne des procédures de passation des contrats de la commande publique de la ville d'Auchel, adopté par délibération n°10 du Conseil Municipal en date du 9 mars 2022,

Vu la délibération n°23 portant délégation de missions complémentaires du Conseil Municipal au Maire en date du 07 avril 2026,

Considérant que la commune d'Auchel a lancé une consultation sous la forme d'une procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique, relative à une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'études de diagnostic dans le cadre d'un projet de réfection et d'isolation de la toiture de la salle polyvalente Roger Couderc,

Considérant qu'après analyse des offres, la proposition de la société **KHEOPS INGENIERIE** située 280 rue Salvador Allendé à LOOS (59120), a été jugée économiquement la plus avantageuse pour une rémunération forfaitaire s'élevant à **4 800.00 €HT** pour la mission **DIAGNOSTIC**,

Décide d'accepter l'offre de la société **KHEOPS INGENIERIE** située 280 rue Salvador Allendé à LOOS (59120), et de signer le marché pour un montant forfaitaire de rémunération s'élevant à **4 800.00 €HT** pour la mission **DIAG**,

Informe que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la collectivité.

Le Maire de la ville d'Auchel et le comptable public assignataire d'Auchel sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

*Certifiée exécutoire compte tenu de la
Transmission en sous-préfecture
et de la publication le : 22/06/2026*

Le Maire,

Nicolas
CARRE Signature
numérique de
Nicolas CARRE
Date : 2026.06.22
12:00:05 +02'00'